

La Division des terres et des services de développement du ministère des Mines et des Ressources s'occupe des affaires esquimaudes et vise les objectifs suivants:—

- 1° assurer une saine économie esquimaude;
- 2° permettre aux Esquimaux de s'adapter judicieusement aux progrès de la civilisation tout en conservant leur indépendance, leur initiative et leur caractère; et
- 3° leur fournir l'occasion de se développer jusqu'au point de pouvoir accéder aux droits et responsabilités civiques.

Il devient très difficile de laisser à la nature le soin de soutenir la population indigène. Afin de conserver les ressources naturelles nécessaires à la subsistance des Esquimaux, on a créé des réserves de chasse où seuls les indigènes sont admis à chasser et à piéger. En outre, les règlements concernant la chasse assurent une sage utilisation des ressources naturelles et la Gendarmerie royale du Canada encourage les pratiques de nature à maintenir le gibier de terre et de mer. Depuis plusieurs années, le gouvernement fédéral garde un troupeau de rennes, près d'Aklavik, surtout dans l'intention d'améliorer la situation économique des Esquimaux. Des études se poursuivent en vue de déterminer si d'autres régions se prêtent à l'élevage des rennes et d'établir la possibilité de mettre en valeur d'autres ressources, comme les pêcheries, afin d'élargir l'économie indigène.

Les services sociaux assurés aux Canadiens en général sont étendus aux Esquimaux aussi rapidement que possible, compte tenu des modalités de nature à permettre de mieux servir les indigènes. Les allocations familiales sont versées aux Esquimaux en nature et une allocation spéciale est accordée aux vieillards (voir pp. 270-271).

Les soins médicaux et hospitaliers des Esquimaux relèvent du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Des hôpitaux missionnaires, subventionnés par le gouvernement, sont situés à Aklavik, Chesterfield-Inlet et Pangnirtung. A ces endroits, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social garde aussi des médecins sanitaires responsables des régions environnantes. Le gouvernement est à établir des postes sanitaires ou centres de santé à des endroits stratégiques (voir p. 250).

La vie nomade des peuplades esquimaudes rend très difficile l'enseignement régulier. Depuis nombre d'années, les missionnaires le dispensent dans une certaine mesure, aidés de subventions du gouvernement fédéral. On accorde beaucoup d'attention à l'élaboration d'un programme d'instruction pour les Esquimaux et on est à établir, parfois aux postes sanitaires, des écoles dont le personnel sait enseigner les règles du bien-être.

Afin de se tenir en relation étroite avec les Esquimaux, des détachements de la Gendarmerie royale du Canada font fonction, partout dans le Nord, de représentants locaux de l'administration pour les questions afférentes au bien-être des Esquimaux. Un contact administratif est aussi maintenu par voie de la radio et par la Patrouille de l'Arctique oriental, qui transporte les représentants de l'administration et d'autres services du gouvernement en tournée d'inspection annuelle des conditions dans la région de l'Arctique oriental.

Section 3.—Secrétariat d'État*

Le Secrétariat d'État fut institué dans sa forme actuelle en 1873 par la fusion en un seul organisme des secrétariats d'État du Canada et des provinces. Le Secrétaire d'État est le porte-parole officiel du gouvernement et l'agent de communication entre

* Révisé sous la direction du sous-secrétaire d'État, Secrétariat d'État.